COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2025

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la délibération suivante :

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-01 relative à la révision totale du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*

Le dernier jour du délai référendaire pour cette délibération est fixé au 24 mars 2025.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté de clôturer la motion suivante :

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté de clôturer la motion M19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

Par ailleurs, le Conseil municipal a pris la décision suivante :

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté, pour l'année 2025, le subventionnement par la commune, à hauteur de 100 F, de l'abonnement annuel TPG senior.

Les textes des délibérations/résolutions/motions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

Collonge, le 07.02.2025